



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pensions des invalides

Question écrite n° 44317

Texte de la question

M. Jean Marsaudon attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le projet de diminution des pensions militaires d'invalidité. Il s'étonne du fait qu'on puisse ainsi porter atteinte au moral des citoyens qui ont déjà tant donné au service du pays. Il espère vivement que ce projet n'aura pas de suites et il lui demande de bien vouloir lui apporter à ce sujet les apaisements désirables.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1997 relatives aux pensions militaires d'invalidité versées au taux du grade et à la limitation de la majoration qui est envisagée. Depuis le dépôt du projet de loi de finances, les inconvénients présentés par cette mesure et les arguments mis en avant, dont certains ne manquent pas de valeur, ont été portés à la connaissance du ministre délégué. Aussi, en vue de son examen par le Parlement, c'est-à-dire lors du débat sur le budget des anciens combattants très prochainement, les services étudient, en concertation avec ceux des ministères de la défense et du budget, les aménagements qu'il conviendrait d'apporter au dispositif envisagé afin de concilier les exigences budgétaires et les intérêts des anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44317

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5601

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6157